**DELIBERATION RDG-CS-24-022****Objet : Adhésion à l'agence caribéenne pour la cybersécurité (ACCYB)**

Le Comité Syndical de Routes de Guadeloupe, s'est réuni le vendredi 20 décembre 2024, à 11H30, au siège, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy LOSBAR, Président de Routes de Guadeloupe.

Nombre de membres en exercice : 6

Représentants du Conseil Départemental		Représentants du Conseil Régional	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
3	3	3	3

- **Titulaires :** M. Guy LOSBAR, M. Louis GALANTINE, M. Jean-Philippe COURTOIS, M. Ary CHALUS, Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE
- **Suppléants :** M. Jean-Claude MAES, Mme Maryse ETZOL, Mme Hélène POLIFONTE, Mme Sylvie VANOUKIA, M. Philippe DEZAC, Mme Sylvie DAGONIA

Date de la convocation : 04/12/2024

Etaient présents :

- **Membres titulaires :** M. Guy LOSBAR, Mme Gersiane BONDOT-GALAS, M. Camille PELAGE
- **Membres suppléants avec voix délibérative :** Mme Sylvie VANOUKIA, M. DEZAC Philippe

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement

Nombre de votants : 5

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VANOUKIA

Avec le développement de l'utilisation des outils numériques et la dématérialisation des procédures tant par les institutions que par les particuliers, les risques de cyberattaques s'accroissent. De nombreuses collectivités dont celles d'outre-mer, en ont malheureusement fait les frais.

« Routes de Guadeloupe » a lancé, dès 2023, une campagne de sensibilisation auprès de ses agents, notamment via son INTRANET. Afin de compléter les différents messages, une sensibilisation a été faite en mai 2024 et l'établissement a participé en juin 2024 au 1^{er} exercice outre-mer de gestion de crise Cyber (KRAKEN), organisé par l'Agence Caribéenne de Cybersécurité. L'exercice KRAKEN a permis de tester fictivement notre organisation et de mettre en exergue les enjeux d'une préparation au risque Cyber.

L'ACCYB (Agence Caribéenne pour la Cybersécurité) est une association qui compte parmi ses membres l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) mais aussi des collectivités outre-mer et des groupes privés. Il s'agit, en adhérant à cette structure, de bénéficier de son expertise et de accompagnement en matière de protection des systèmes d'information et des données et de répondre, le cas échéant, aux incidents.

LE COMITE SYNDICAL,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200014447-20241220-RDG-CS-24-022

Accusé certifié exécutoire

Reçu par le préfet : 08/01/2025

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n°2007-2978 AD/II/4 du 27 novembre 2007 portant création du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
Vu l'arrêté préfectoral n°2009-492 AD/II/4 du 09 avril 2009 portant modification des statuts du Syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de la Guadeloupe,
Sur le rapport du Président de Routes de Guadeloupe,
Vu le budget de Routes de Guadeloupe,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'adhésion du Syndicat Mixte « Routes de Guadeloupe » à l'Agence Caribéenne pour la Cybersécurité (ACCYB).

Article 2 : De s'acquitter du montant annuel d'adhésion fixé par l'ACCYB.

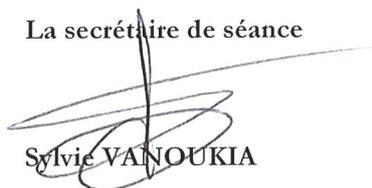
Article 3 : De donner pouvoir au Président du Syndicat Mixte « Routes de Guadeloupe » pour signer tout acte, tout document afférent à cette adhésion et sa mise en œuvre.

Article 4 : Le président, le directeur général des services et le payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat mixte de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de Guadeloupe et selon les modalités en vigueur. Elle sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat et via l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site : www.telerecours.fr

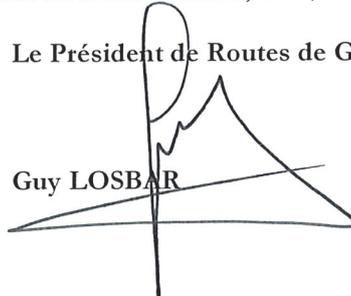
Fait et délibéré à Baie-Mahault, le 20/12/2024

La secrétaire de séance


Sylvie VANOUKIA



Le Président de Routes de Guadeloupe


Guy LOSBAR

publiée le 08/01/2025